



## Lignes directives pour la session d'essai du jeudi 20/02/2025

### (Art 12.4.4 RP RVH 2025)

Avant qu'un concurrent ne soit admis au départ de la séance d'essai, il doit avoir passé avec succès le contrôle administratif conformément à l'art. 10.1 du RP RVH 2025 et son véhicule doit avoir passé avec succès le contrôle technique.

Seuls les membres de l'équipage inscrits sur le formulaire d'engagement du RVH 2025 seront admis. Les numéros de compétition (autocollants) doivent être sur les véhicules avant leur présentation au contrôle technique.

Horaire :

<b>Contrôle administrative</b>	<b>Contrôle technique</b>
<b>9h à 16h</b>	<b>11h à 13h30h et de 14h à 16h30</b>
Droneport Lichtenberglaan 1090, Sint-Truiden <a href="#">N 50°47'44" E 5°12'25"</a>	Hangar 66 Lichtenberglaan, Sint-Truiden <a href="#">N 50°47'32" E 05°11'11 "</a>

<b>Reconnaisances libre</b>	<b>Sessions d'essai</b>
<b>10h30 à 12h – 15h à 15h30</b>	<b>RC1, RC2 RGT- libre de 13h à 15h</b>
	<b>Toutes les voitures libre de 15h30 à 19h</b>

Les concurrents dont le contrôle administratif est ok, ne doivent PAS se présenter le vendredi matin 21/02/2025. Sauf s'ils sont convoqués par voie digitale par l'organisation.

Les vérifications techniques seront effectuées par les délégués techniques du RACB.

NOTE IMPORTANTE : La véhicule lui-même **doit encore** être présenté pour le contrôle technique le vendredi 21/02/2025 conformément à l'art 11 du RP RVH2025 et selon l'horaire prévue.

Le starter de la séance d'essai a le droit de refuser le départ si un des membres de l'équipage ne porte pas l'équipement conforme, qui est obligatoire pour la participation à l'épreuve. De même quand la casque et/ou les ceintures ne sont pas dûment attachés.

L'interval de départ sera décidé par le responsable de l'étape spéciale et/ou le starter.

**Il est interdit de faire le plein (refuel) d'une véhicule dans la zone d'assistance.**

L'utilisation d'un tapis de sol est obligatoire sous le véhicule de compétition au niveau de l'emplacement à l'assistance.



La vitesse dans la zone d'assistance ne doit pas dépasser 30 km/h. Une infraction à cette règle entraînera une interdiction de participer à la suite de la séance d'essai (vitesse = selon l'art. 57.4 CRB 2025).

## Info supplémentaire test Rally van Haspengouw

Identification des pilotes/copilotes pour la séance de mise au point

- Le pilote et le copilote doivent se présenter en personne à l'organisation sur le contrôle administration dans Droneport, ils recevront un bracelet autour du poignet, qui leur sera demandé par le starter de la séance test.
- Pas de bracelet, pas de départ, pas d'excuse.
- Aucun bracelet ne sera donné non plus, sans exception.

Il n'y a pas de document pour le contrôle technique de la mise au point. Les voitures doivent se présenter avec les numéros et avec les vêtements et les casques. Après contrôle le voiture reçoit un sticker qui donne access au test.

Il n'y a pas de carte de pointage prévu pour le test.

Il n'y a pas non plus d'enregistrement du temps.

Le transfert Stop vers Start est très facile (2,5 km).

Il est interdit de mettre les pneus et les freins à température.

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions réglementées pour ce rallye. A l'exception des commissaires sportifs, **tous les officiels du rallye** sont également des juges de fait.

Numéro de contact de l'organisation : +32 (0)473 91 51 28 – Giebens Benny